

Délibération du bureau prise par délégation

du 22 octobre 2012

n° 7

page 1/2

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Autorisation de signer les marchés de travaux pour la restauration de l'hôtel Alaman – Châtelleraut.

Mesdames, Messieurs,

Dans son programme pluriannuel d'investissement, la CAPC a choisi de restaurer l'hôtel Alaman de Châtelleraut (ISMH).

C'est l'architecte du patrimoine Monsieur Guy QUINTRIE LAMOTHE qui a été retenu pour ce projet.

Une consultation a été lancée pour ces travaux.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°4 du conseil communautaire du 28 juin 2010 déclarant d'intérêt communautaire l'Hôtel Alaman,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°20 du conseil communautaire du 25 juin 2012, portant sur l'établissement d'une autorisation de programme sur les années 2012, 2013 et 2014.

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 11 septembre 2012,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes pour un montant total de 1 078 360,18 € TTC, ainsi que toutes les pièces relatives à ces marchés.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 22 octobre 2012****n° 7****page 2/2***Option 1 : Création de trois lucarnes en toiture**Option 2 : Fermeture mezzanine en menuiserie aluminium**Option 3 : Aménagement intérieur du bureau du service Tourisme à l'étage*

Lot	Entreprise	Base € TTC	Option 1 € TTC	Option 2 € TTC	Option 3 € TTC	Total / lot
1 – Espaces verts	SVJ Paysage	3 669,76				3 669,76
2 – Gros œuvre	Robin Barbotin	272 000,00				272 000,00
3 – Ravalement, Maçonnerie, Pierre de taille	Art de bâtir	177 114,53	86 188,49			263 303,02
4 – Charpente bois	Merlot	45 722,78	9 054,68			54 777,46
5 – Couverture, Bardage zinc	Robert	39 253,66				39 253,66
6 – Menuiseries intérieur/extérieur bois	Métiers du bois	176 765,52	12 084,89		734,55	189 584,96
7 – Menuiseries extérieur alu	Non attribué					
8 – Ouvrages plaques de plâtre, Plafonds suspendus	Krzykawiak	24 554,11		345,40	4 007,75	28 907,26
9 – Carrelage, revêtement pierre, Faïence	Batisol+	53 255,94				53 255,94
10 – Peinture, Revêtements de sols souples	Bouchet	25 077,50		160,50	3 122,13	28 360,13
11 – Plomberie, Chauffage, Ventilation	ASP Thermique	58 446,87		899,75	650,09	59 996,71
12 – Electricité, CFO, CFA	Eiffage	81 328,00	936,26		2 987,02	85 251,28
TOTAL GENERAL		1 155 553,64	108 264,32	8 028,56	11 501,54	1078360,18

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.23/2317/P1057/5105

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 23/10/12, n° 7090
Publié au siège de la CAPC, le 23/10/12Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM